

---

## Erratum

---

### Table des matières

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 3 janvier 2024,  
156<sup>e</sup> année, numéro 1, page 3.

À la table des matières, on aurait du lire «Lois 2023»  
au lieu de «Lois 2024».

82307